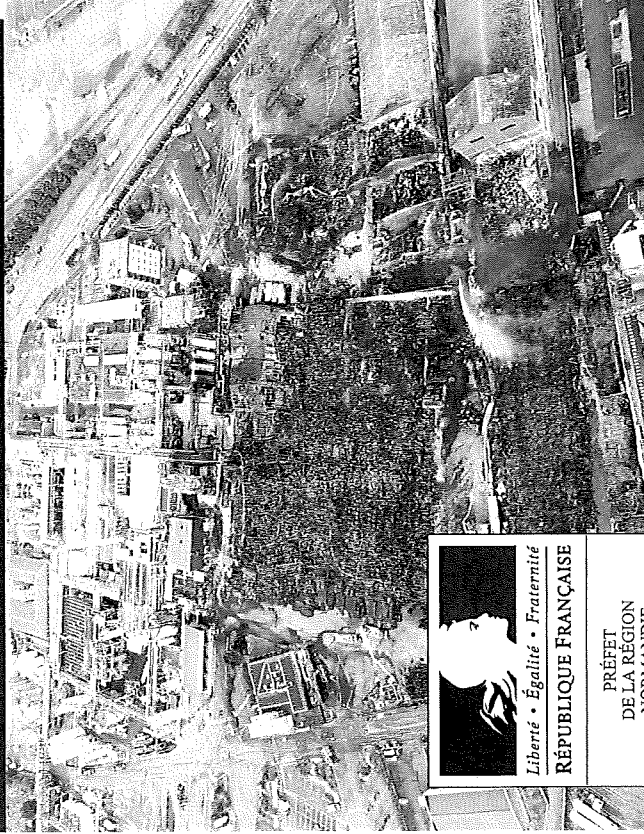


# Comité de la transparence et du dialogue

---

Réunion d'installation  
Vendredi 11 octobre



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

Comité de la transparence et du dialogue – réunion du 11 octobre

<http://www.seine-maritime.com/fr/Actualites/Mise-a-jour-Incident-aux-Scorpios-avantendise-110701/>

# Composition et objectifs

## ■ Composition

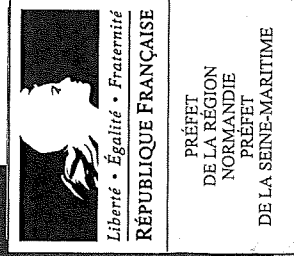
Installé par Madame la ministre des solidarités et de la santé, Madame la ministre de la transition écologique et solidaire, Monsieur le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, ce comité animé par le préfet de la Seine-Maritime est composé par :

- les parlementaires et les élus du territoire
- les chambres consulaires
- les acteurs associatifs
- les acteurs économiques et portuaires
- les représentants des professionnels de santé
- les syndicats des salariés

## ■ Objectifs

Dans un contexte post-crise, ce comité aura vocation dans les champs du suivi industriel, de l'environnement, de la santé, de l'agriculture et des dispositifs d'indemnisation, à :

- partager l'ensemble des informations disponibles
- échanger sur les mesures à prendre sur la stratégie à moyen et à long terme
- proposer des initiatives nécessaires et proportionnées



# Dimension industrielle, économique et sociale



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Dimension industrielle, économique et sociale

## L'impact économique affecte :

- Lubrizol Rouen (416 salariés), groupe international (CA 6Mds\$, 8700 salariés)
  - et ses sous traitants (207 salariés)
- Normandie logistique Rouen (CA 54M€, 140 salariés Transport et Logistique)
- Les entreprises impactées par le sinistre notamment les plus proches (4 sites fermés) le secteur Hôtellerie/Commerce/Restauration et agro-alimentaire
- Des entreprises liées à Lubrizol clients / fournisseurs (66 entreprises)

## L'État et ses partenaires sont mobilisés :

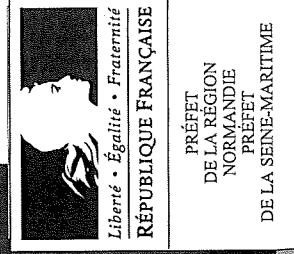
- L'activité partielle permet de maintenir la rémunération d'heures chômées : 54 entreprises au bénéfice de 1562 salariés. Essentiellement petites entreprises.
- Une cellule « continuité économique a été mise en place immédiatement (87 appels)
- Des réunions de travail avec les acteurs économiques :
  - 1<sup>er</sup> octobre sur le thème de l'impact économique ;
  - 2 octobre avec les employeurs sur les questions d'hygiène et sécurité
  - 7 octobre avec les représentants des salariés sur les questions d'hygiène et sécurité



# Mesures d'urgence

## LUBRIZOL : arrêté du 26 septembre 2019

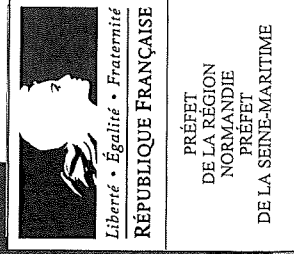
- Suspension des activités du site
- Mise en sécurité (éviter la reprise d'incendie, sécurité des stockages présents, éviter la décomposition de produits, gardiennage et remise en état du réseau incendie)
- Gestion des eaux polluées
- Gestion des déchets
- Surveillance environnementale (sous 10 jours)
- Rapport d'accident



# Mesures d'urgence

## Normandie Logistique : arrêté du 30 septembre 2019

- Suspension des activités du site
- Mise en sécurité (prévention des odeurs, point quotidien SDIS/Lubrizon, extinction des foyers résiduels, gardiennage + astreinte, mur de séparation avec Triadis)
- Gestion des eaux
- Gestion des déchets
- Surveillance environnementale (sous 10 jours)
- Rapport d'accident



Légende :

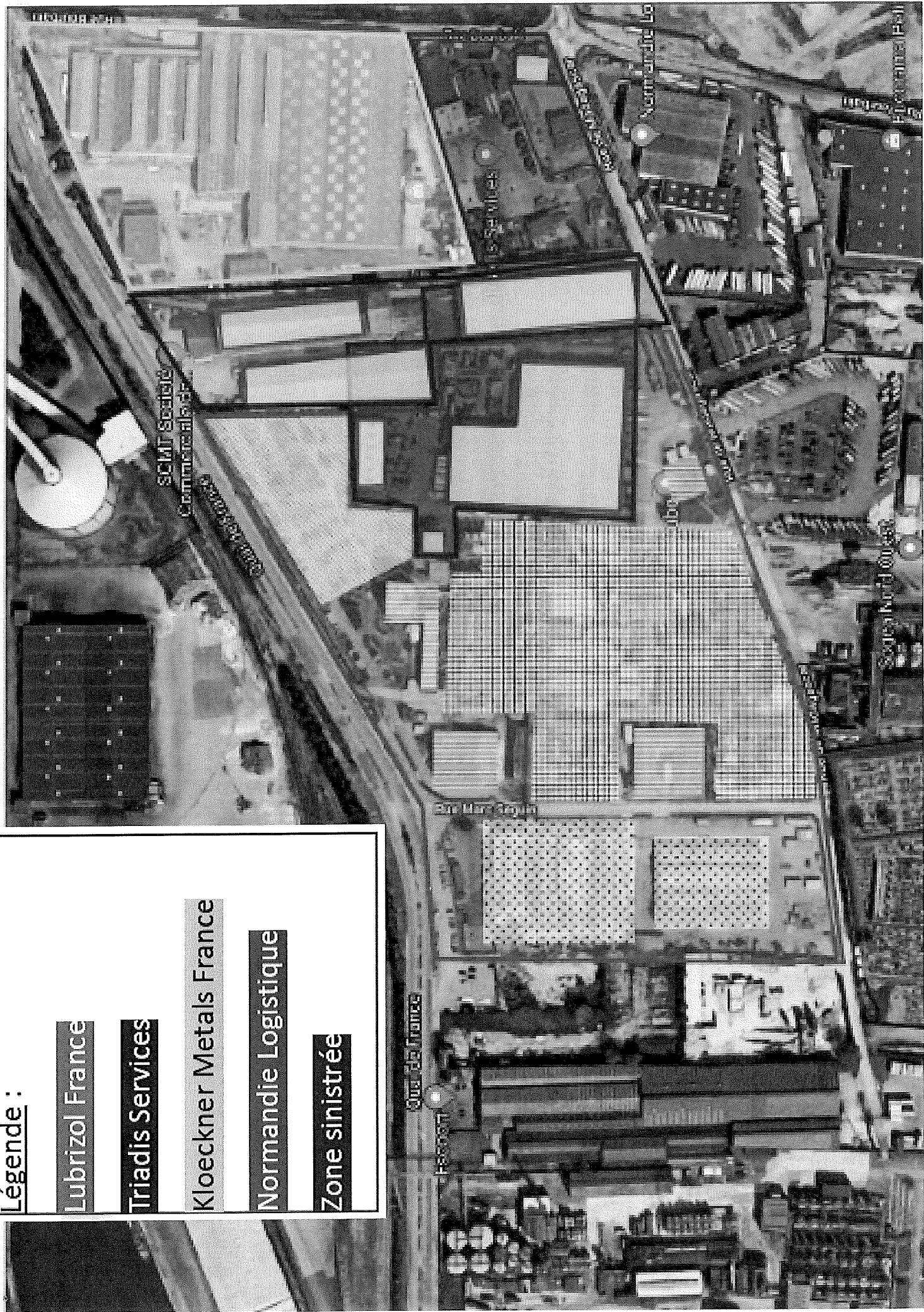
Lubrizol France

Triadis Services

Kloeckner Metals France

Normandie Logistique

Zone sinistrée



# Priorités de l'inspection

- La surveillance des opérations de traitement et d'évacuation des déchets industriels
  - 3 Points de vigilance renforcée :
    - Le pentasulfure de phosphore (126 tonnes, 63 IBC)
    - l'élimination des 160 fûts agent 121, prévenir le risque d'émanations de mercaptan et de H2S
    - La prévention du risque de sur-accident dans les compartiments restant des entrepôts 2 et 1 de Normandie Logistique
- La résorption des odeurs
- La stratégie environnementale des deux exploitants
- l'enquête administrative



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME



# Dimension environnement/santé



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Prélèvements air et suies

- Une modélisation INERIS maximisante sur les émissions potentielles dans l'air
  - 52 points de prélèvements en Seine-Maritime et 24 dans les Hauts-de-France
- La recherche de HAP, de métaux, de dioxines
- La recherche d'amiante, problématique des toits en fibrociment
- La qualité de l'air, les dispositifs mobiles supplémentaires déployés par ATMO



# Résultats pour l'air et la suie

- **HAP** : pas de résultat anormal hors un point de suivi benzène (jour de l'incendie LZ, site de NL, site SENALIA)
- **Métaux**
  - Pas de valeurs anormales hors un point singulier hors panache Saint-Étienne du Rouvray (plomb), élargi (erreur d'échantillonnage, sur un support en métal)
  - Zinc, un point de suivi
- **Soufre et phosphore**, des sujets de suivi
- **Amiante**
  - Trois campagnes de prélèvements (300m, 800m, plusieurs km) n'ont pas mis en évidence de dépassement des seuils
  - Fragments de fibrociment = un appel au numéro vert permet l'intervention d'une entreprise spécialisée
  - Protection des travailleurs intervenant sur le site



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Focus sur les mesures de dioxine

- 19 prélèvements réalisés par l'Etat
  - Première campagne SDIS dans l'agglomération rouennaise près des écoles : **0,04 à 0,20 ngTEQ/m<sup>2</sup>, blanc à 0,06**
  - Deuxième campagne VERITAS dans l'agglomération rouennaise : **résultats en-dessous des seuils de quantification**
  - Troisième campagne, dans les secteurs à fortes retombées visuelles de suies, pays de Forges les eaux, pays de Buchy : **0,12 à 0,24 ngTEQ/m<sup>2</sup>, blanc à 0,06**
- Prélèvements réalisés par Atmo Normandie :
  - Prélèvements retombées poussières et eau de pluie ; **un point ressort à 12,66 pgTEQ/m<sup>2</sup> sur une journée à Préaux (pour une limite de quantification à 12,63).**
  - Levée de doute organisée.



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Prélèvements dioxines 2

- Ces premières campagnes sont complétées par de nouveaux prélèvements :
  - 30 prélèvements de sol, jusqu'à 5 cm et aussi jusqu'à 30 cm, dans 3 secteurs : les hauts de l'agglomération rouennaise, le pays de Forges les eaux, le pays de Buchy (dont Préaux)
  - Une quinzaine de prélèvements de lichen, bio-accumulateur de la dioxine en cas de présence dans l'environnement
- Les résultats de ces deux campagnes supplémentaires commenceront à être connus la semaine prochaine



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Suivi des eaux de surface

## 3 campagnes engagées :

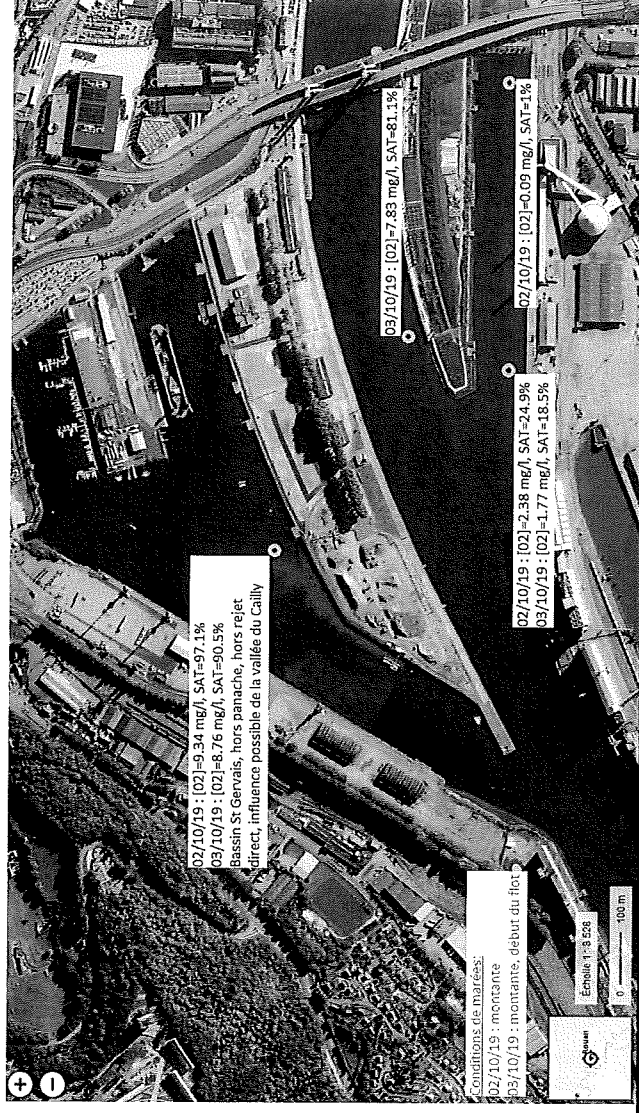
- Dès l'incendie : prélèvements en Seine et dans le bassin (AFB – 26 et 27 septembre) → confirmation de présence d'hydrocarbures et de zinc dans le bassin
- Dans les jours qui ont suivi : prélèvements eau + sédiments (DDTM) → analyses en cours
- Réorientation des contrôles DCE de l'Agence de l'eau

## paramètres recherchés

*pH, DCO, Zn, AOX, Phénols,*

*Hydrocarbures, Dioxines,*

*HAP, Soufre, Phosphore, Azote*



Comité de la transparence et du dialogue – réunion du 11 octobre

<http://www.seine-maritime.gouv.fr/Actualites/Mise-a-jour-Incendie-au-sein-de-l-entreprise-Lubrizon>

# Qualité de l'eau du robinet

L'alimentation en eau de la Seine-Maritime provient de captages d'eau souterraine et non de la Seine ou d'autres rivières

- Demande de fermeture des prises d'air sur les réservoirs situés sous le panache
  - Plan de prélèvements renforcé :
    - Points de prélèvements : réservoirs d'eau aériens et captages d'eau souterraine
    - Paramètres recherchés : métaux, des Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), des solvants chlorés, des solvants benzéniques, les hydrocarbures, les dioxines et furanes
  - Les résultats : **absence ou la présence en concentrations très faibles et bien inférieures aux valeurs sanitaires de référence**, des produits recherchés
- => **l'eau du robinet de la Seine-Maritime est potable**

- Compléter le plan de prélèvement renforcé de la qualité de l'eau du robinet en tenant compte des recommandations de l'ANSES



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Point de situation Hauts de France

## Bilan du passage du nuage :

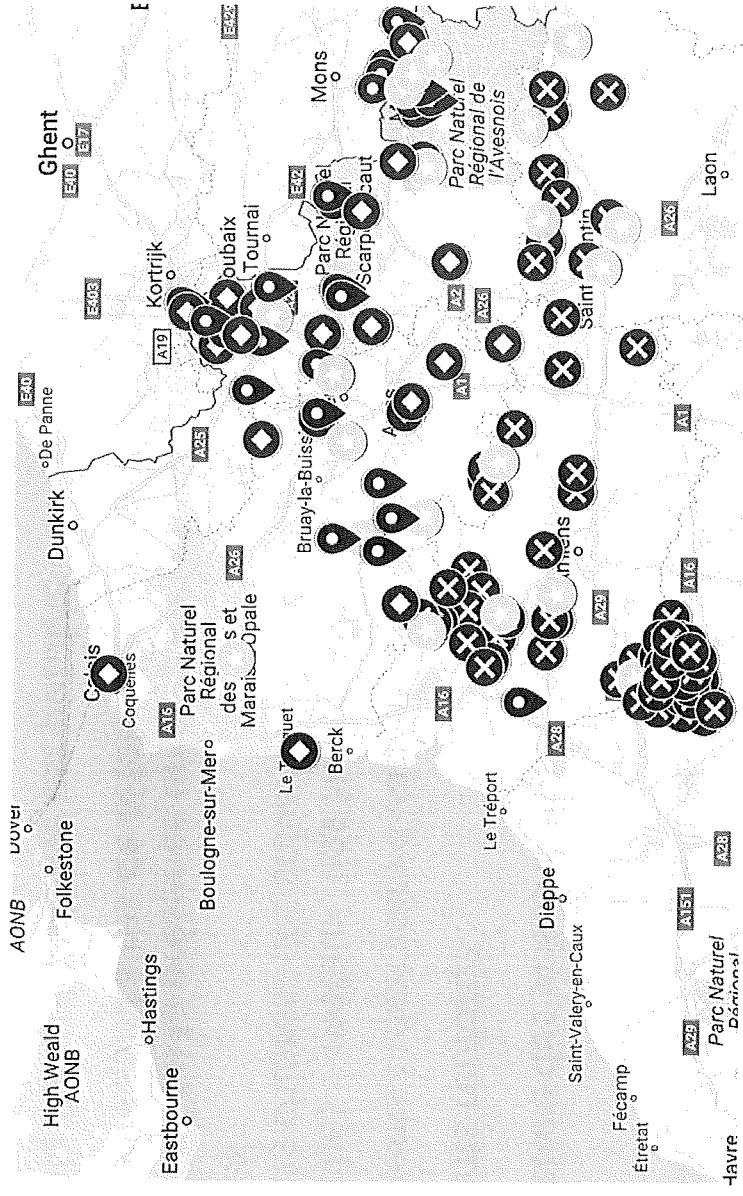
104 communes des Hauts-de-France sont concernées par des retombées de produits et de fumées et ont fait l'objet d'arrêtés préfectoraux restreignant la consommation et la mise sur le marché de produits alimentaires sur le Nord, l'Oise, la Somme et l'Aisne. Les communes sont réparties comme suit :


43 dans l'Oise (60),


39 dans la Somme (80),

20 dans l'Aisne (02),

2 dans le Nord (59)

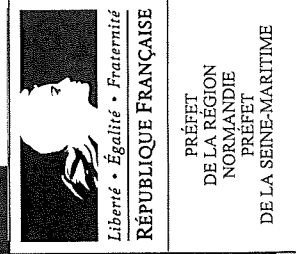


 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>PRÉFET DE LA RÉGION NORMANDIE PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME</p>
--	--

 <p>Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</p>	<p>PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD</p>
--	---



# Dimension sanitaire



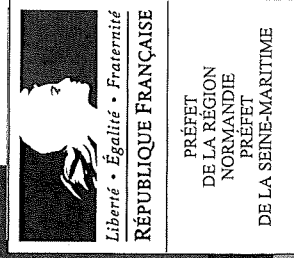
# 1ère phase :

évaluer l'impact immédiat sur la santé  
donner les 1ères recommandations sanitaires

## Suivi du recours aux soins et surveillance syndromique

- Appels SAMU : 1 100 appels le premier jour
- Consultations urgentes : 246 passages services d'urgences + 42 actes SOS médecins
  - irritations liées aux fumées, céphalées et troubles digestifs liés aux odeurs les 1ers jours
  - aggravation de pathologies respiratoires pré-existantes conséquence d'un syndrome inflammatoire les jours suivants (9 patients hospitalisés tous sortis)
- Soutien psychologique : CUMP activée le jour de l'événement puis cellule de soutien psychologique à partir 2/10. Le médecin psychiatre, coordinateur de la CUMP, demande de basculer vers un dispositif de droit commun

**Diffusion des 1ères recommandations (mise à l'abri des personnes vulnérables pour les établissements de santé et médico-sociaux, nettoyage des suies...) et informations des professionnels de santé**



# Phase post-accidentelle :

Poursuivre la surveillance de l'impact sanitaire Accompagner la population et les professionnels de santé

- **Des messages sanitaires pour la population** en lien avec les représentants des usagers
- **Le recours aux soins** : Suivi des consultations et de leurs motifs
- **Le partenariat avec les professionnels de santé (URPS et ordres professionnels)**



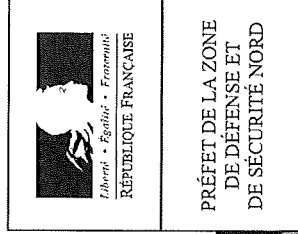
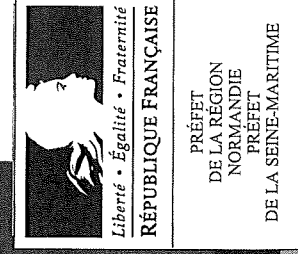
Liberté • Egalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

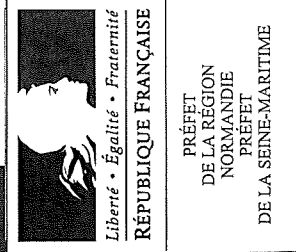
# Point de situation Hauts de France

## Bilan Sanitaire :

- Données Santé Publique France du 26 septembre au 6 octobre  
Pas d'augmentation de l'activité aux services d'urgence, augmentation habituelle de l'activité SOS Médecins
  - Recrudescence habituelle des pathologies respiratoires
  - Augmentation des actes SOS Médecins pour malaise et céphalées/migraines fin-septembre/début octobre, à des niveaux modérés (<10) et proches des niveaux habituels.
- Pas d'impact avéré sur le recours aux soins
- Contrôles des 5 captages d'eaux superficielles et 52 captages d'eaux souterraines en cours



# Dimension agricole

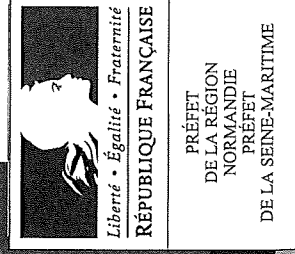


PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Actions engagées

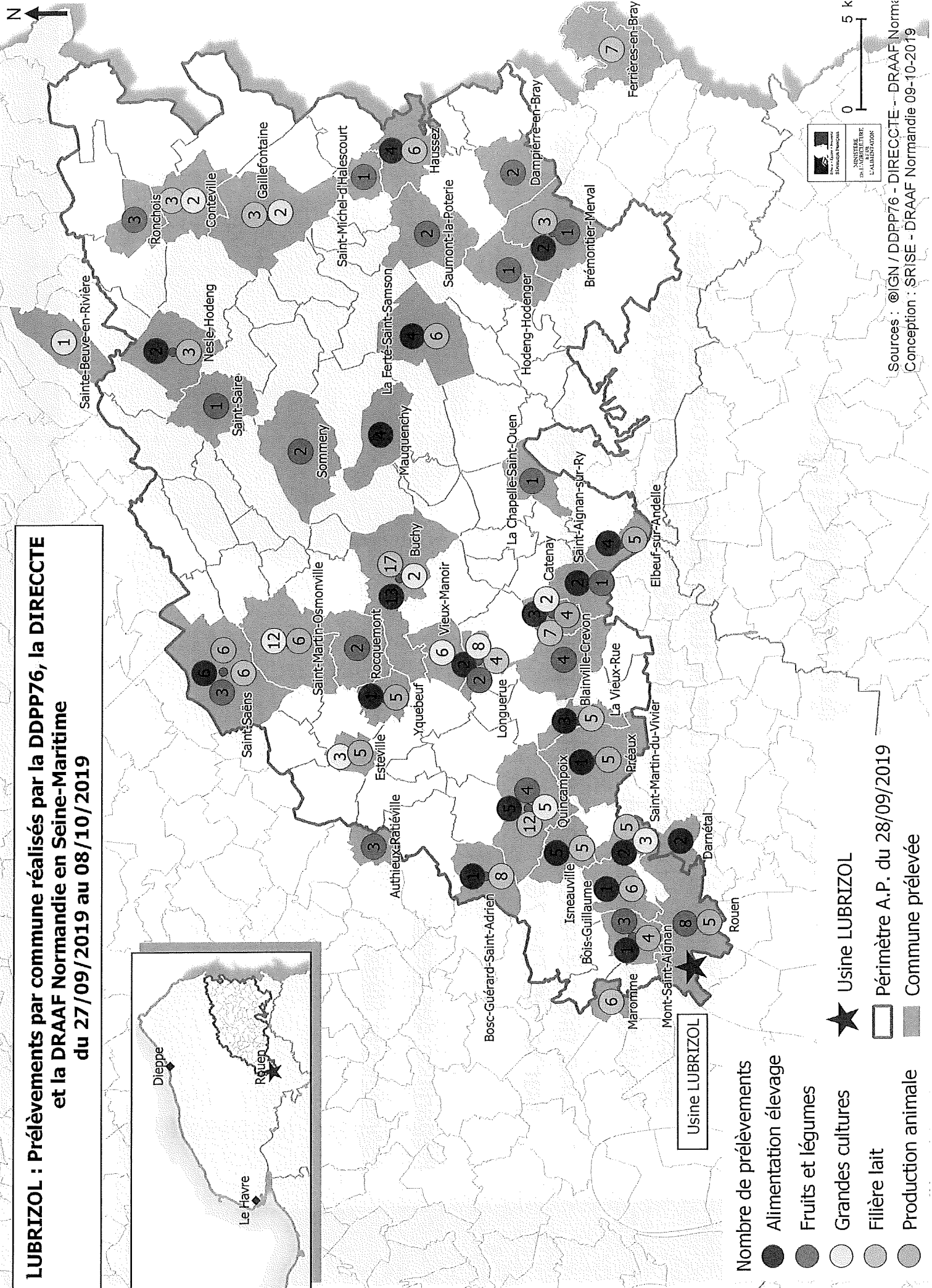
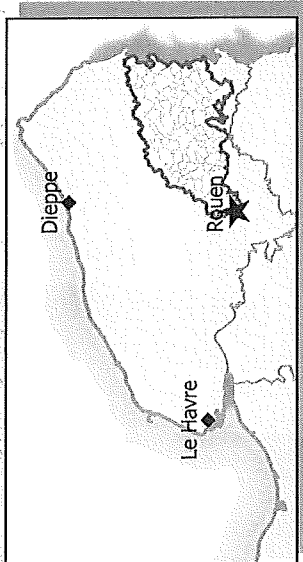
- Recommandations émises dès le 26/09/19
- Arrêté préfectoral pris le 28/09/19
- Réunion avec les professionnels agricoles en présence du Ministre de l'agriculture et de l'alimentation le 30/09/19
- Mise en place d'un suivi sanitaire :
  - 91 exploitations sentinelles (Normandie et Hauts de France)
  - 415 prélèvements effectués (Normandie et Hauts de France)
  - 227 résultats d'analyse au 09/10/19 (Normandie + Hauts de France)
- Indemnisations des agriculteurs touchés :

Mise en place d'une cellule départementale de crise agricole le 07/10/19





**LUBRIZOL : Prélèvements par commune réalisés par la DPP76, la DIRECCTE et la DRAAF Normandie en Seine-Maritime du 27/09/2019 au 08/10/2019**



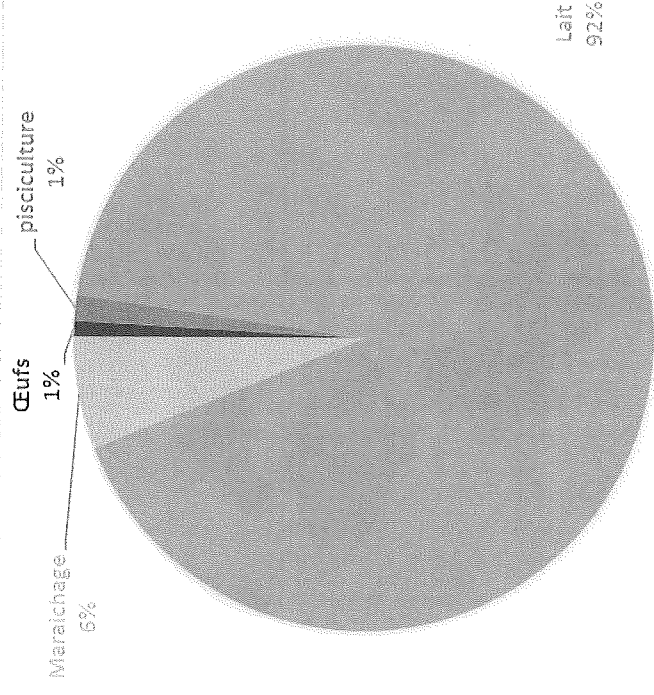
- Nombre de prélèvements**
- Alimentation élevage
  - Fruits et légumes
  - Grandes cultures
  - Filière lait
  - Production animale
- ★ Usine LUBRIZOL
- Périmètre A.P. du 28/09/2019
- Commune prélevée

Sources : ©IGN / DPP76 - DIRECCTE - DRAAF Normandie  
 Conception : SRISE - DRAAF Normandie 09-10-2019

# Impact économique

- 1269 exploitations ayant une activité dans la zone de l'arrêté préfectoral (112 communes) pour 83 500 ha de SAU (20 % de la SAU départementale)
- Une première estimation des pertes économiques directes réalisée par la DDTM 76

Répartition des pertes  
estimées par filière :



# Point de situation Hauts de France

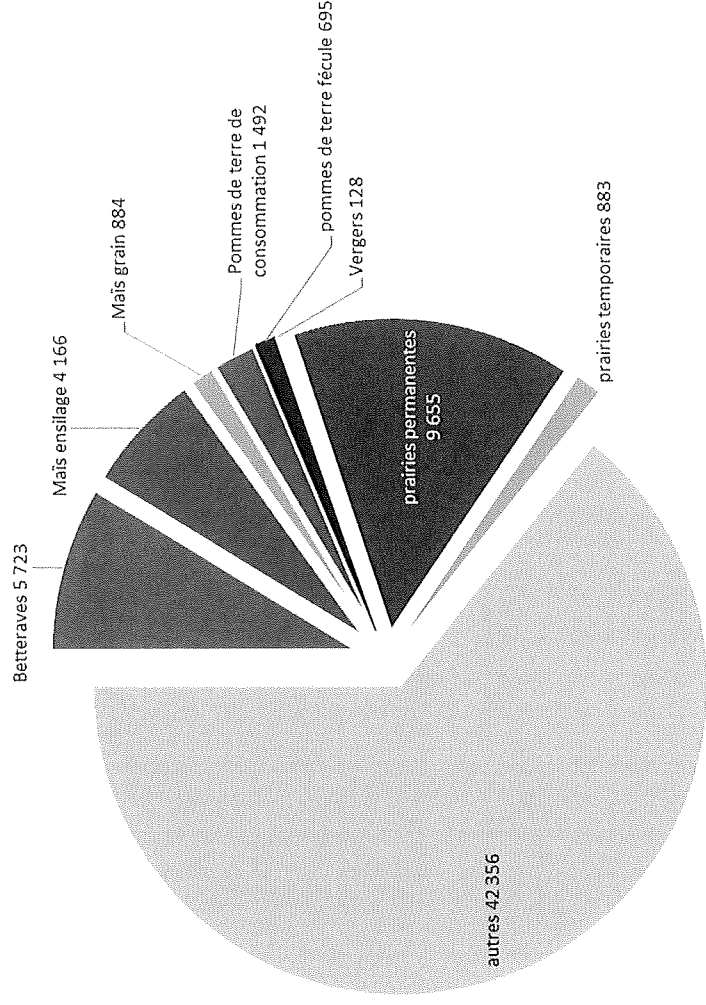
## Bilan Agricole


4 arrêtés préfectoraux (29 septembre, modifiés le 2 octobre) sur une base identique : 39 communes dans la Somme, 41 dans l'Oise, 20 dans l'Aisne et 2 dans le Nord. Dans la zone : 77 600 hectares agricoles, 600 agriculteurs ayant leur siège, 1960 agriculteurs ayant une parcelle.

56 prélèvements, répartis sur 30 communes et 40 exploitations.


Première estimation des pertes économiques des exploitations agricoles par les DDT des 4 départements

Surfaces en ha et répartition des productions végétales dans les communes des 4 arrêtés des Hauts de France (source PAC 2019)



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA ZONE  
DE DÉFENSE ET  
DE SÉCURITÉ NORD



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Dispositif d'indemnisation



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

# Préjudices collectivités publiques

Le 7 octobre 2019, la Région, le Département, les EPCI et les 112 communes concernées ont été invités à faire remonter avant le 25 octobre 2019 un premier état chiffré des dépenses induites par les opérations de nettoyage des suies apparues sur des équipements publics.

Ce même recensement a été demandé le même jour par un courrier distinct aux autres collectivités publiques (établissements de santé, bailleurs sociaux, CAF, CPAM...).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

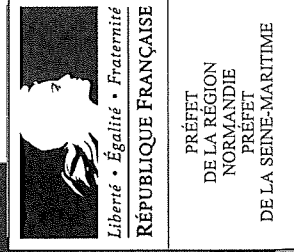


# Fonds de solidarité Lubrizol

Dans un communiqué de presse du 4 octobre 2019, la société LUBRIZOL a annoncé son intention de mettre en place un dispositif opérationnel « *Lubrizol Solidarité* », visant à participer à la réparation des conséquences de l'incendie intervenu le 26 septembre dernier.

A ce jour, la société Lubrizol a identifié trois séries de bénéficiaires potentiels de ces indemnisations :

- les habitants du territoire (dégâts matériels et nettoyage)
- les collectivités publiques au regard des dépenses engagées (dégâts matériels et nettoyage des espaces publics et des bâtiments publics...) et des efforts à opérer dans le futur pour restaurer l'attractivité du territoire
- les agriculteurs dont les récoltes ont pu être touchées par les suies



# Modalités de mise en œuvre

Le dépôt des demandes pourrait être encadré dans le temps (clôture des dépôts des demandes dans un délai de 6 mois après la mise en place du fonds), de même que les contrats assortis de gestion et de fiducie (2/3 ans).

Le déploiement opérationnel de ce fonds reposerait donc sur :

- un prestataire en charge de l'instruction des dossiers que Lubrizol désignera et financera. Ce prestataire privé choisi par Lubrizol pourrait être issu du secteur assurantiel du fait des compétences recherchées (expertises, interaction avec les assurances individuelles des demandeurs...);
- en amont de cette prestation d'instruction, un guichet ou plusieurs guichets dédiés à chaque segment de bénéficiaires : accueil des demandes des collectivités locales par les services de l'Etat ; des habitants par une plateforme assurantielle gestionnaire (assurée par exemple par le prestataire chargé de l'instruction) ; des demandes des entreprises (artisans, commerçants et industriels) par les organismes consulaires (CCI/CMA) ou le prestataire précité chargé de la plateforme assurantielle gestionnaire

# Modalités de mise en œuvre

- un comité consultatif qui associerait des représentants de l'Etat, des collectivités locales, des organismes consulaires et d'associations représentatives de la société civile. Ce comité émettra un avis consultatif sur les critères d'éligibilité des demandes, suivra l'impact des mesures de réparations sur le territoire touché par les conséquences de l'incendie et assurera une bonne coordination entre les différentes parties prenantes ;
- un fiduciaire (CDC ou autre établissement habilité) pourrait être institué et chargé de la bonne conservation et de la sécurité des fonds dont la propriété lui sera transféré provisoirement dans le cadre du contrat de fiducie, jusqu'au versement des fonds aux bénéficiaires indemnisables.



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE  
PRÉFET  
DE LA SEINE-MARITIME

